



# COUBERT INFOS

<http://www.coubert.fr/>



## FLASH

Février 2019 N°11

### ACCESSIBILITE ERP

Dans le cadre de l'accueil des personnes mal entendantes, la Mairie s'est dotée d'un inductophone mobile posé sur le comptoir de l'accueil et déplaçable dans une pièce confidentielle, au gré des besoins.



**Une nouvelle étape pour le respect de la loi handicap !!**



### GRAND DEBAT

La Mairie tient à disposition des administrés, un cahier de doléances depuis le 8 janvier 2019. Les requêtes seront remontées au siège des instances concernées à la fin du mois de février pour être traitées dans les délais impartis.

Ceux qui le souhaitent peuvent aussi contribuer en ligne à l'adresse suivante :

[granddebat.fr](http://granddebat.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ENQUETE PUBLIQUE DU 12 AU 26 FEVRIER 2019

Dans le cadre de la réalisation d'un collège sur notre territoire, il convient de mettre en compatibilité notre document d'urbanisme pour la réalisation de ce projet d'intérêt général. La parcelle concernée a été cédée par l'UGEAM IDF à l'ex communauté de communes « Les Gués de l'Yerres ».

Documents consultables sur le site internet. Un commissaire enquêteur sera présent à la Mairie pour répondre à vos questions les 12 et 16 février 2019.

## ENTRETIEN DE NOTRE ECLAIRAGE PUBLIC

Si un point lumineux est défectueux, vous pouvez prévenir la Mairie en donnant les numéros notés sur le poteau (3 lettres + chiffres), afin de faciliter l'efficacité du dépannage.

La secrétaire de Mairie transmettra les ordres de services au SDESM.

En cas de panne, le délai de l'intervention est d'une semaine, et hélas parfois plus, quand il s'agit de lampes à mercure de sodium qui sont remplacées progressivement.

Merci pour votre aide



## INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Depuis cette année, vous avez jusqu'au 31 mars 2019 pour venir vous inscrire sur la liste électorale. Il vous suffit de vous présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



**Elections Européennes :** Dimanche 26 mai 2019

## MARCHÉS PUBLICS EN COURS

- Mini giratoire angle Dorlet / Tétrot (préparation)
- Vidéoprotection (analyse des offres)



## ZERO PESTICIDE « PARTICULIERS »

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi Labbé est entrée en vigueur pour les particuliers. Elle prévoit une interdiction d'achat, d'usage et de détention de tous les produits phytosanitaires de synthèse pour les jardins, potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieures.

Pour accompagner cette interdiction, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) a conçu un kit de communication destiné aux jardiniers amateurs, particuliers, présentant un triple objectif : informer sur l'interdiction, valoriser les solutions alternatives et informer sur les dispositions à prendre pour les restes de pesticides.

Pour plus de renseignements [afbiodiversite.fr](http://afbiodiversite.fr)



## CM2 « QU'ELLE EST BELLE MA MONTAGNE »

Comme chaque année depuis 15 ans, la municipalité organise une classe découverte pour les élèves de CM2. Cette année, ils sont partis à LANS EN VERCORS du 30 janvier au 8 février 2019.

Les enfants étaient accompagnés par leur Directrice, Madame APERCE.

Le voyage était, selon les dires des enfants, une réussite, si l'on retire le départ différé d'une journée à cause des intempéries. Les enfants ont pu profiter de la neige pendant cette période scolaire un peu spéciale.



## « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

Avec l'arrivée prochaine des beaux jours, voilà quelques notions essentielles pour bien vivre ensemble.

**Haies :** Nous avons l'obligation de tailler nos haies à la hauteur réglementaire maximale de 2 .00 m. Merci de penser à vos voisins !

**Tailler ses arbres :** Nous devons tailler les branches qui dépassent de notre propriété. Il est encore temps pour cette année !

**Bruits de voisinage :** Horaires à respecter : Du lundi au vendredi : 07h à 20h / Le samedi : 09h à 12h et 15h à 19h30 /Dimanche et jour férié : 10h à 12h.

En cas de non-respect de ces horaires :Infraction de 1<sup>ère</sup> classe au Code pénal et 3<sup>ème</sup> classe au Code de la Santé publique.

**Déjections canines :**Propriétaire de chien, vous devez être conscient que les déjections de votre animal sont causes de multiples nuisances, négatives pour l'image du village et inacceptables en terme d'hygiène publique. Ramasser les crottes de son chien n'est pas un acte dégradant. Au contraire, il marque le respect que chaque propriétaire a pour chaque concitoyen et pour lui-même.

### PASSAGE DE LA BALAYEUSE



**Mardi 5 mars 2019,**  
Nous vous prions de bien vouloir éviter au maximum, le stationnement au bord des chaussées du domaine public, ce jour-là.

### AGENDA



- **Samedi 16 Février 2019 :** Soirée contes à 20h30 organisée par l'Orangerie – Salle de la Herse d'Or
- **Samedi 16 février 2019 :** Carnaval organisé par le comité des fêtes – 14h45 parking de la Mairie
- **Dimanche 17 mars 2019 :** Concours de Belotte organisé par le C.C.A.S, Salle du Vieux Noyer.
- **Samedi 23 mars 2019 :** Cérémonie des Diplômés à 11h30 – Salle du Conseil Municipal.
- **Dimanche 24 mars 2019 :** Pour fêter le début de printemps, Thé dansant offert pour les aînés organisé par le C.C.A.S – Salle du Vieux Noyer.
- **Dimanche 21 avril 2019 :** Distribution des œufs de Pâques – Place des Fêtes.

### REUNIONS

### DE QUARTIER



Les réunions de quartiers ont repris dès

**Le 26 janvier,** pour les habitants : du lotissement du verger / de l'allée des roses / de l'allée des lilas

#### La prochaine se tiendra :

**Le 16 mars 2019,** pour les habitants du square Edmond Floury

Nous vous accueillerons à compter de **11h00** pour entendre et partager vos suggestions dans le but d'améliorer le bien vivre ensemble.

*Dans l'attente de vous rencontrer.*

\* En cas d'intempéries, cette réunion se tiendra à la Mairie dans le préau de l'Ecole Elémentaire.